



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE 
RURALITÉS



Villages d'avenir

1^{RE} VAGUE – LAURÉATS 2024

DOSSIER DE PRESSE - 21 DÉCEMBRE 2023



REMARQUES



P.3 **ÉDITO**



P.4 **VILLAGES D'AVENIR**

Un appui de proximité en ingénierie
pour accompagner les collectivités
rurales dans leurs projets



P.6 **CARTE NATIONALE DES COMMUNES LAURÉATES**



P.7 **THÈMES D'APPUI SOLLICITÉS**



P.8 **QUELQUES EXEMPLES DE PROJET**



P.10 **LISTE DES COMMUNES LAURÉATES**

Par région et par département



P.34 **CARTES**

Par département



Dominique Faure
Ministre déléguée chargée
des Collectivités territoriales
et de la Ruralité

Il y a six mois, dans la Vienne, la Première ministre annonçait le lancement du plan France ruralités, une nouvelle ambition pour les ruralités françaises, par laquelle l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'engageait au déploiement d'un programme d'ingénierie baptisé « Villages d'avenir » et destiné aux petites communes rurales de moins de 3 500 habitants.

Seuls ou à plusieurs, des milliers de maires de France métropolitaine et des territoires ultramarins se sont manifestés pour participer à ce programme d'accompagnement de la revitalisation de leurs communes en matière de logement, transport, culture, patrimoine, santé, etc. Je voudrais saluer leur dynamisme et leur envie de faire, au service de leurs concitoyens.

Pour les accompagner dans ces transformations, j'ai obtenu le recrutement de 120 chefs de projet, en poste à partir du 1^{er} janvier 2024, qui seront au quotidien leurs interlocuteurs, avec une volonté d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de projets structurants pour ces communes : rénovation et remise sur le marché de logement vacant ou d'une friche, déploiement de solutions de mobilité du dernier kilomètre, rénovation d'une église ou d'un lavoir, organisation d'un festival local, etc.

Parce que les « Villages d'avenir » s'inventent dès aujourd'hui, je suis heureuse d'en annoncer la première vague avec près de 2 500 communes labellisées.

Sous 12 à 18 mois, en fonction de l'avancement des chantiers, le Gouvernement pourra la compléter d'une seconde vague, afin d'inscrire dans le temps son soutien aux ruralités et à leurs transformations sur le terrain.

En un mot : « bravo » aux acteurs de la ruralité, « bravo » aux maires entrepreneurs qui portent cette transformation de leurs territoires et « bravo » à celles et ceux qui montrent, au quotidien, que la ruralité est une chance pour la France !



Villages d'avenir



Un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets

Annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du **plan France Ruralités**, Villages d'avenir vise à accompagner des **communes rurales de moins de 3 500 habitants** dans la réalisation de leurs projets de développement. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

2 458

**communes labellisées
Villages d'avenir**

Suite à un appel à candidatures pour une première vague de communes labellisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner.

Elles bénéficieront d'un appui dans le cadre du programme à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois.

27 communes

lauréates par département
en moyenne

889 habitants :

taille moyenne des
communes accompagnées

2,2 millions d'habitants

vivant dans une commune
lauréate Village d'Avenir



120 chefs de projet pour accompagner les collectivités

120 chefs de projet (dont 20 financés par le Cerema) seront recrutés à partir de janvier 2024, soit 1 à 2 par département, et placés au plus près des équipes d'accompagnement en préfecture, sous-préfecture et DDT, afin d'épauler les communes dans leurs projets.

Les communes lauréates de Villages d'avenir disposeront ainsi d'un interlocuteur identifié en appui pour faire avancer leurs projets auprès de l'ensemble des services de l'État.

Ces chefs de projet pourront vous aider dans la mobilisation de différents dispositifs et ressources permettant de faciliter le franchissement des différentes étapes de définition et de réalisation des projets :

- lancement d'un **diagnostic territorial** si nécessaire,
- mobilisation d'**appuis en ingénierie locale** ou via la mobilisation de prestations, afin de s'appuyer sur l'offre existante sur le territoire,
- **recherche de financements** publics et privés (identification des dispositifs mobilisables, au niveau de l'Europe, de l'État et des partenaires territoriaux, régions, départements, etc., accompagnement dans les échanges avec les partenaires privés, aide au montage de dossiers si besoin),
- vigilance et appui vis-à-vis de la **conformité du projet** aux règles administratives (environnement, urbanisme, sécurité...),
- prise de contact avec les **interlocuteurs adaptés** des services de l'État mais aussi des autres financeurs et organismes adaptés au projet,
- aide au **repérage de projets similaires** pour faciliter les retours d'expériences ou sources d'inspiration,
- information sur de **nouveaux dispositifs** pouvant intéresser la commune,

...



Villages d'avenir est un label qui valorisera les communes lauréates et en facilitera la reconnaissance comme commune dynamique et en transformation.

PROJETS DES COMMUNES LAURÉATES

Villages d'Avenir vise à accompagner **tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune** : projet de service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multi-services, ...

PROCHAINE ÉTAPE

DIAGNOSTIC DES PROJETS POUR CONSTRUIRE L'ACCOMPAGNEMENT À MOBILISER

Suite à l'annonce des lauréats, les chefs de projet prendront l'attache des maires afin de définir avec eux une feuille de route locale (nombre de projets accompagnés, rétroplanning de travail) et identifier les étapes suivantes en termes d'accompagnement (finition du projet, mise en conformité avec les réglementations, accompagnement au tour de table financier, identification de la maîtrise d'ouvrage et procédure de sélection d'une maîtrise d'œuvre).

L'accompagnement mobilisé visera à inscrire le déploiement du projet dans le respect du développement durable.



Carte nationale

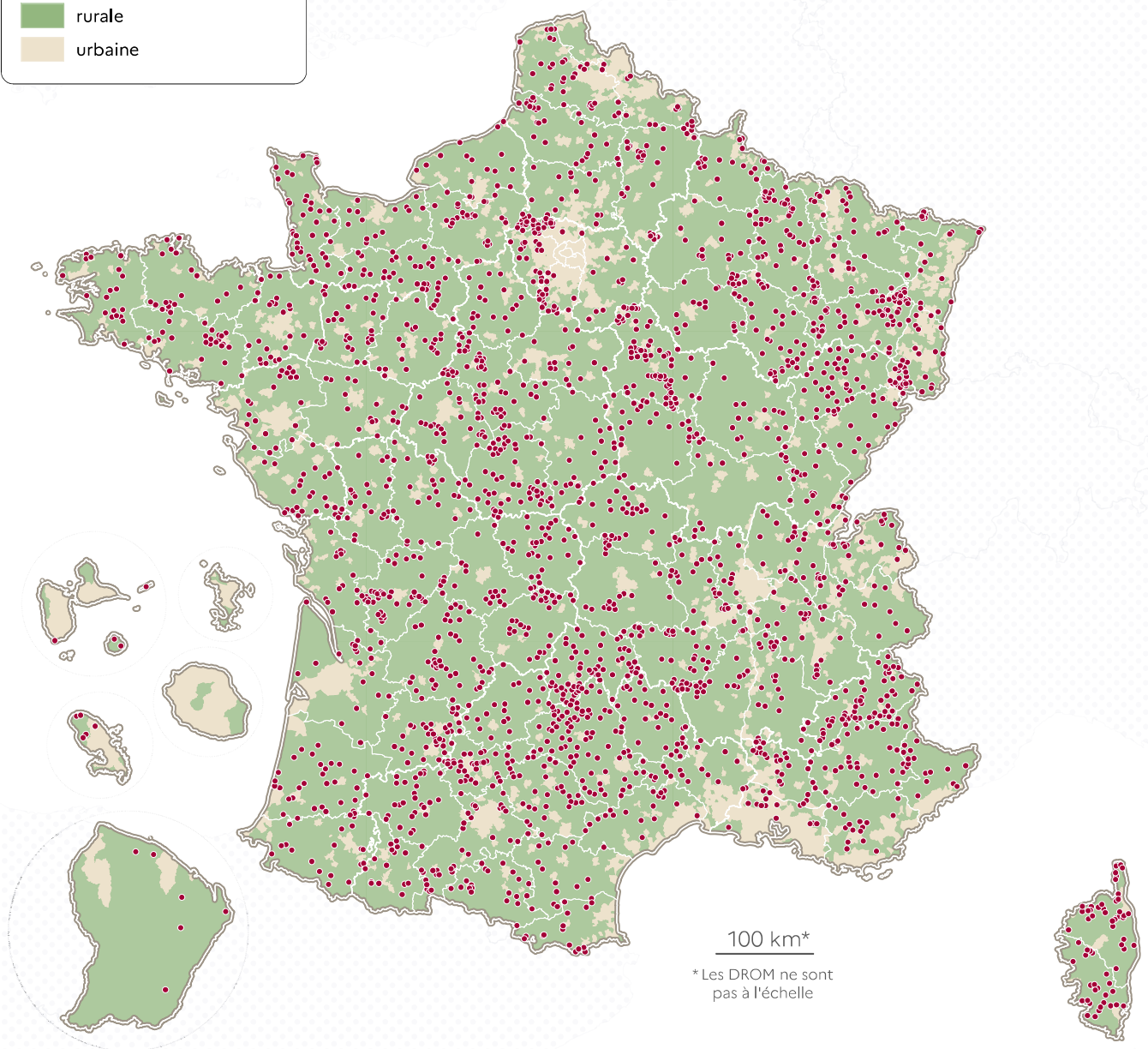
2 458 communes labellisées
Villages d'avenir

À date du 02 janvier 2024

• lauréat Villages d'avenir

Répartition des communes
selon la grille de densité

■ rurale
■ urbaine



THÈMES D'APPUI SOLLICITÉS

Une grande diversité de projets et de demandes d'accompagnement

